



COMMUNE D'EVIONNAZ

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT POUR LA LÉGISLATURE 2021-2024

La municipalité d'Evionnaz porte à votre connaissance le dépôt des listes à l'élection de la présidence et de la vice-présidence pour la législature 2021-2024

Dans le présent avis, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.

### Election du président

Deux listes ont été déposées pour l'élection du président de commune :

#### Liste n° 1 : PLR

**RAPPAZ Damien**, Conseiller municipal

#### Liste n° 2 : PS

**SANTACROCE-TACCHINI Valérie**, Coordinatrice formation et responsable pédagogique

### Election du vice-président

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du vice-président de commune, la candidate de cette liste, Mme Jacquemoud Fauchère Roxane, est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP)

L'avis de convocation pour les élections communales de septembre 2020 fait foi.

Evionnaz, le 20 octobre 2020